



## MUNICIPALITE DE GLAND

**Réponse de la municipalité au  
postulat de M. Jean-Michel Favez au  
nom du groupe socialiste : « Réseau  
d'accueil des Toblerones: pour que  
les familles glandoises ne soient  
pas chocolat, dressons un état des  
lieux et revoyons les tarifs.»**

**Date proposée pour la séance de la commission:**

**- mardi 18 janvier 2011 à 19h - salle des conférences 2<sup>ème</sup>  
étage (entrée côté Lausanne)**

**Personne responsable: M. Gérald Cretegnny, syndic**

Gland, le 6 décembre 2010.

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Dans sa séance du 24 juin 2010, le conseil communal acceptait la prise en considération de ce postulat et le transmettait à la municipalité pour étude et rapport. La teneur du postulat de M. Jean-Michel Favez est la suivante :

Lors de la création du « Réseau d'accueil Les Toblerones », la problématique des tarifs avait déjà soulevé de nombreuses questions, relevées d'ailleurs par la commission dans son rapport du 3 novembre 2008 sur le préavis no 53. En effet, et de manière à élargir au plus grand nombre possible de communes l'accès à ce réseau, Gland a fait des concessions importantes au niveau des tarifs, péjorant ainsi fortement les conditions pour certaines catégories de revenus. Notre syndic avait alors affirmé que la révision à la baisse des tarifs serait un des premiers objectifs du CODIR une fois le réseau créé. C'est d'ailleurs forte de ces promesses que la commission proposait au conseil d'accepter le préavis municipal. On signalera, pour la petite histoire, que la commune qui avait alors fait le plus de pression pour pousser les tarifs à la hausse n'est en définitive pas entrée dans le réseau ...

La politique tarifaire a par ailleurs provoqué de nombreuses réactions de parents, notamment par voie de pétition.

Deux éléments nous amènent à déposer aujourd'hui le présent postulat:

Le premier se trouve dans les comptes 2009 en page 100 sous la rubrique 710 « Accueil de l'enfance ». On peut y constater que notre commune fait une économie de quelque CHF 200'000.- soit pas loin de 20% des charges qu'elle assumait à ce titre en 2008 avant la création du réseau. Or, il n'a jamais été question que l'entrée dans le réseau devait être faite dans un but d'économie.

Le second élément se trouve dans le rapport de la commission de gestion; en effet, celle-ci relève également le problème, et, sous forme de vœu, demande que le Conseil soit tenu au courant de l'évolution de la situation au travers du rapport de gestion 2010 de la municipalité, soit en juin 2011.

Nous estimons pour notre part que cette question doit être traitée et le conseil informé bien avant, soit si possible pour l'examen du budget 2011 déjà, mais au plus tard avant les prochaines élections communales.

Par ailleurs, la commission qui s'était penchée sur le préavis municipal no 53 avait émis plusieurs vœux portant sur une révision rapide de quelques articles des statuts. Il sera donc intéressant pour le conseil d'être informé du sort fait aux propositions de la commission.

Le présent postulat demande donc à la municipalité de dresser un rapport sur la mise en place du « Réseau d'accueil Les Toblerones » et tout particulièrement sur la politique tarifaire, son évolution et des propositions d'amélioration des conditions tarifaires à même de satisfaire le plus large public cible possible, dans le respect de la loi sur l'accueil de jour, à savoir que celui-ci doit être accessible financièrement.

## **REPONSE DE LA MUNICIPALITE**

Le comité directeur (codir) du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) a constaté dès les premiers mois après la création du réseau que sa politique tarifaire n'était pas exempte de critiques. Celles-ci se sont manifestées au niveau des familles par le dépôt de deux pétitions, évoquant l'augmentation importante des frais de pension subie par certains parents. Les communes membres du réseau ont par ailleurs manifesté également leurs inquiétudes,

estimant qu'une partie de la participation communale subventionnait des parents qui n'avaient pas besoin de cette aide.

La révision de la politique tarifaire exige une connaissance fine des relations contractuelles que le RAT et les structures qui lui sont affiliées ont avec les parents placeurs. Pour ce faire, le RAT loue depuis le 1er mai 2009 les licences d'un logiciel informatique (KIBE) qui enregistre pour l'ensemble du réseau chaque contrat et modification de contrat entre les parents et les structures. Ce logiciel permet aux structures de facturer aux parents et aux communes la participation financière pour chacun des placements. Le logiciel KIBE a d'abord dû être adapté aux conditions contractuelles du RAT. L'effort a été très important pour l'accueil familial de jour, secteur dans lequel le RAT a joué un rôle de pionnier dans le canton. La mise en œuvre de cet outil de gestion est aujourd'hui à plus de 90% réalisée. Elle a nécessité un investissement important en termes de ressources humaines et a provoqué de nombreux retards dans le traitement des affaires courantes. Les données qui autorisent la révision de la politique tarifaire sont depuis quelques semaines compilées dans des tableaux utiles à la construction de la politique tarifaire.

### **Le calendrier de la révision tarifaire**

La révision tarifaire est une priorité du codir. Celui-ci l'a exprimée en conseil intercommunal ainsi que devant la chambre consultative<sup>1</sup> du réseau. Cette chambre a été instituée en ce début d'année pour garder un contact étroit avec des représentants des parents.

Les conditions techniques nécessaires à la révision tarifaire sont :

- La compilation de tous les contrats d'accueil sur une période d'au moins une année
- Avoir à disposition toutes les comptabilités des structures, portant idéalement sur un exercice annuel tarifé par le RAT.

Le codir avait ajouté à cette liste l'accès à l'étude du Pr. Bonoli<sup>2</sup> de l'IDHEAP intitulée « La politique tarifaire des réseaux d'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud ».

Techniquement, la révision tarifaire mobilise certaines ressources humaines dont en particulier le secrétaire général du réseau, le fournisseur d'application du logiciel KIBE, ainsi que le mandataire pour la construction tarifaire. L'ensemble des conditions exprimées ici ont un impact sur le calendrier de la révision tarifaire. Il faut naturellement y ajouter les contraintes liées au fonctionnement de nos institutions politiques. Dès lors, le calendrier se présente comme suit :

Hiver 2009 / 2010	Mise en œuvre du projet informatique dédié à la révision tarifaire (recueil de données, mise au point des extractions et validation de celles-ci, pré-étude des arguments de la révision par le codir).
Été 2010	Début des extractions, recueil des budgets 2011 des structures pour fixation du prix de revient des prestations, premiers tableaux tarifaires.
Automne 2010	Analyse des extractions, projections, décisions du codir
Décembre 2010	Présentation de la nouvelle politique tarifaire à la commission du conseil intercommunal du RAT

---

<sup>1</sup> Voir « Règlement de la chambre consultative » sur le site [www.reseautoblerones.ch/rat/](http://www.reseautoblerones.ch/rat/)

<sup>2</sup> Pr. Giuliano Bonoli dans « La politique tarifaire des réseaux d'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud », du 21 mai 2010. Le Pr. Bonoli enseigne à l'IDHEAP et a été mandaté par la FAJE pour cette étude téléchargeable sur le site [www.faje-vd.ch](http://www.faje-vd.ch)

26 janvier 2011                      Décision du conseil intercommunal  
Printemps /été 2011              Mise en œuvre de la nouvelle politique tarifaire

### **Nouveautés de la politique tarifaire 2011**

La nouvelle politique tarifaire présente des nouveautés au niveau général et /ou au niveau de chaque prestations.

Généralités	<p>Le prix de revient moyen de chaque prestation qui détermine en particulier le niveau supérieur de la tarification reste stable.</p> <p>L'analyse de la fréquentation en fonction des revenus couplés à l'étude du Pr. Bonoli a convaincu le codir du RAT qu'un effort particulier devait être réalisé au niveau du rabais pour les fratries. Celui-ci va quasiment doubler dans la nouvelle politique tarifaire.</p> <p>Les communes membres du RAT s'inquiètent d'une utilisation injustifiée du rabais pour les fratries en faveur des revenus supérieurs. Dès lors, un système dégressif est proposé.</p> <p>Le tarif plancher des prestations est revu légèrement à la baisse. Par contre, la dégressivité du tarif est relevée. En effet, il apparaît clairement qu'en dessous d'un certain seuil de revenu, le parent qui doit placer un enfant pour travailler bénéficie d'aides sociales et que sa situation doit être évaluée dans ce cadre.</p> <p>Assurer financièrement l'accueil de son ou ses enfants n'implique pas le même effort si l'un seul des parents travaille ou si le revenu est acquis par deux personnes. Dans le premier cas, la famille dispose de réserves humaines, inexistantes pour le deuxième cas. Ainsi, le RAT introduit une nouvelle pondération en fonction de la répartition des revenus entre les adultes du ménage, allant du tarif plein pour un adulte gagnant le revenu du ménage à une pondération maximum pour la parité des revenus entre les deux adultes.</p> <p>Les familles monoparentales bénéficieront de la pondération maximum décrite ci-dessus.</p>
Accueil familial de jour	<p>Les frais de repas ne seront plus facturés à part des heures d'accueil, mais inclus dans la tarification horaire, à l'instar des structures d'accueil collectives. Le réseau gagne ainsi en cohérence.</p>
Accueil préscolaire	<p>Le tarif maximum présentera une légère diminution par rapport à la pratique actuelle.</p>
Accueil préscolaire	<p>L'augmentation des coûts de ce secteur demande d'agir avec prudence. La tarification proposée restera proche de celle pratiquée aujourd'hui, le prix de revient maximum étant plafonné au même niveau.</p>
Conséquences pour les parents	<p>Les parents seront les gagnants de cette nouvelle tarification. Les pondérations revues à la hausse ou nouvelles permettront de mieux cibler l'aide accordée. Celle-ci devrait soulager la classe moyenne et préserver la classe actuellement hors tarif située à proximité du prix de revient.</p>
Conséquences pour les communes	<p>Plus de la moitié des utilisateurs paient aujourd'hui plein tarif et ne déposent ainsi pas les données sociales et financières nécessaires à l'application du tarif dégressif. Dès lors, le RAT a dû évaluer l'augmentation potentielle de la participation pour les communes que</p>

l'application du nouveau tarif générera. Seul l'accueil parascolaire atteindrait en moyenne le seuil de 40% des charges globales, subvention FAJE déduite, admis au RAT pour la participation publique communale. La participation communale évoluera ces deux prochaines années en fonction des nouvelles places qui seront créées.

### **Corrections relatives aux statuts de l'association**

Les corrections orthographiques ont été naturellement réalisées. D'autre part, le conseil intercommunal a admis en qualité de membres de l'association les communes de Marchissy, Longirod et St-George. Enfin, deux corrections ont été apportées, soit l'augmentation du nombre de membres de la commission de gestion et des finances de 3 à 5 membres, ainsi que la rééligibilité de ses membres.

Le postulant a raison de souligner qu'il reste encore quelques corrections qui devront être proposées au codir du RAT.

### **Conclusions**

Le Réseau d'Accueil des Toblerones a dû faire face à des situations difficiles liées à la complexité de l'intégration des structures dans le réseau et à la fusion des anciennes structures de coordination de l'accueil familial de jour. De plus, la révision tarifaire doit s'appuyer sur des bases concrètes. Enfin, l'absence de définition de l'accessibilité financière inscrite dans la loi pour l'accueil de jour des enfants (LAJE) ne favorise pas la recherche d'un consensus intercommunal. C'est la raison pour laquelle le RAT s'est appuyé sur l'étude Bonoli pour cibler les mesures qu'il pourrait développer dans le cadre de la révision tarifaire. Néanmoins, la municipalité soutient le Réseau d'Accueil des Toblerones dans sa recherche de solutions acceptables par l'ensemble des partenaires. Relevons enfin que des places supplémentaires dans l'ensemble des prestations sont prévues ces trois prochaines années à Gland, soit dans le projet de bâtiment de la Chavanne, aux Perrerets ainsi que dans le quartier Commuret-Borgeaud.

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire adjoint :

G. Cretegny

J.-C Kirchhofer